



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 Mars 2023

Ouverture de la séance à 18h00

Etaient présents :

Annick Fourquet, , Jean-Paul Manaud, José Moralès, Sylvain Papazian, Régis Serdin, Patrick Timbart.

Absents avec procuration :

François Armangaud a donné procuration à José Moralès ;
Olivier Crone a donné procuration à Jean-Paul Manaud ;
Paulette Fourcade a donné procuration à Patrick Timbard ;
Nadya Louafi a donné procuration à Régis Serdin ;
Gérard Demay a donné procuration à Sylvain Papazian.

Secrétaire de séance :

Régis Serdin

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil
2. Approbation des comptes de gestion 2022 (commune, camping, lotissement)
3. Approbation des comptes administratifs 2022 (commune, camping, lotissement)
4. Affectation des résultats de fonctionnement 2022 (commune, camping)
5. Arrêté relatif à un péril concernant la maison située 9 carré del Gat
6. Révision du RIFSEEP
7. SDE 09 Renforcement BT s/P4 « écoles »
8. Exonération des meublés de Tourisme
9. Nettoyage des parties communes au bâtiment de l'ancienne gendarmerie
10. Attribution du logement 3 boulevard Paul Laffont
11. Adhésion de la Commune à l'association des élus du Canton couserans ouest
12. Classement de la Commune en station de Tourisme
13. Changement de mandataire suppléante à la cantine scolaire
14. Questions diverses



1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023

Le procès verbal de la séance du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité sans observation particulière.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

2. Approbation des comptes de gestion 2022 (commune, camping, lotissement)

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

3. Approbation des comptes administratif 2022 (commune, camping, lotissement)

Patrick TIMBART explique les différents points des comptes administratifs puis il résume les dépenses engagées en 2022. Les résultats sont :

Résultats de la commune 2022	
Fonctionnement	204793,43 €
Investissement	-39859,35 €
Résultats du camping 2022	
Fonctionnement	15042,99 €
Investissement	6576,54 €
Résultats du Lotissement 2022	
Fonctionnement	-153170,29 €
investissement	256929,06 €

L'approbation des comptes administratifs sont votés à l'unanimité. Patrick. Timbart est sorti pour les différents votes

Exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------



4. Affectation des résultats 2022 (commune, camping)

Commune	204793,43 €	reportés • 79350 € en fonctionnement • 125443 € en investissement
Camping	15042,99 €	Tout en investissement

Il a été voté à l'unanimité la réaffectation des excédents de fonctionnement des comptes 2022 (commune, camping) sur l'année 2023.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

5. Arrêté relatif à un péril

Une maison située au 9 Carré del Gat menace de ruine. De ce fait, elle est dangereuse pour les personnes qui empruntent la ruelle. La Mairie a demandé à un expert de vérifier l'état de la construction. Il a conclu dans son rapport qu'il fallait rapidement détruire cet immeuble. Le conseil municipal a voté à l'unanimité qu'un arrêté relatif à un péril sera signé par le Maire.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

6. Révision du RIFSEEP

Une augmentation du plafond pour l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera étudiée par le Maire qui en rendra compte au prochain conseil municipal.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

7. SDE 09 renforcement BT s/P4 « écoles »

Le SDE 09 doit effectuer des travaux de renforcement dans le quartier des écoles. Il demande une délibération pour engager la dépense.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------



CASTILLON EN COUSERANS

LE COEUR PROTÉGÉ DES PYRÉNÉES

8. Exonération des meublés de Tourisme

Un habitant a demandé par écrit si la Commune pouvait exonérer de la taxe d'habitation les meublés de tourisme. Le conseil municipal après délibération s'est exprimé défavorablement à cette proposition.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

9. Nettoyage des parties communes dans le bâtiment ancienne gendarmerie

Les 4 locataires devaient chacun leur tour nettoyer l'escalier central desservant les étages. Cette organisation permettait de réduire les charges communes. Ce petit travail ne se faisant plus, la Mairie fera appel à une personne extérieure et la dépense de celle-ci sera incluse dans les charges.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

10. Attribution du logement 3 Boulevard Paul Laffont

Depuis le 1^{er} avril 2023, un nouveau locataire occupe le logement laissé vide et rénové par nos personnels.

11. Adhésion à l'association des élus du Canton Couserans Ouest

Patrick Timbart explique l'intérêt d'adhérer à cette nouvelle association. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

12. Classement de la Commune en station de tourisme

Pour pouvoir prendre en compte la population liée au tourisme (campeurs, chambres d'hôte, meublés, maisons secondaires), la Préfecture nous a engagé dans ce classement qui nous apportera des moyens supplémentaires.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

13. Changement de mandataire suppléante de la cantine scolaire

Sarah Castet est désignée comme mandataire suppléante.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

La séance est levée à 20h00.